

**COMMUNE de PUYLAROQUE****COMPTE-RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL****CONVOCAATION du 24 septembre 2021**

Convocations du Conseil Municipal de la commune de PUYLAROQUE adressées individuellement à chaque Conseiller pour une réunion qui aura lieu le mercredi vingt neuf septembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures.

Gilles VALETTE, Maire

**L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la mairie de PUYLAROQUE, en séance ordinaire publique, sous la Présidence de M. VALETTE Gilles.

**Présents** : M. VALETTE Gilles, Maire. Mmes BALSEMIN Marie-France, BOULLE Nathalie, LAVAL Evelyne, MURILLO Catherine, PIETRZAK Emilie. MM. BELON Daniel, BURG Yann, MORIN Daniel, ROUANET Jean-François.

**Excusés** : Mme VASSEUR Juliette. MM. BONAMOUR DU TARTRE André, CANIHAC Michel et TREBOIT Michel

**Procurations** : Mme ALGANS Pascale a donné procuration à M. MORIN Daniel.

**Secrétaire de séance** : Mme MURILLO Catherine

**Délibération n° 2021- 46 Objet : Traversée du village - Attribution des travaux Lot 2**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de traversée du village et d'aménagement de la RD 17 à Puylaroque.

Il indique que le lot 1 a été attribué à l'entreprise COLAS par délibération en date du 6 août 2021 et que le lot 2- Paysage avait été déclaré infructueux, faute d'offre.

En application de l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable, l'entreprise DIVONA paysages a été consultée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après analyse de l'offre réalisée par le maître d'œuvre, de retenir l'entreprise DIVONA

Paysages pour le lot 2-Paysage, pour un montant de 34 445.35 € HT pour la tranche ferme et 3 504.20 € HT pour la tranche optionnelle.

Le coût total de l'opération est porté à 556 822.05 € HT y compris options.

LOT	Entreprise	Montant tranche ferme € HT	Montant tranche optionnelle € HT	Montant € HT
LOT 2-Paysages	DIVONA PAYSAGES	34 445.35	3 504.20	37 949.55

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**Délibération n° 2021-47 Objet : Traversée du village – mission de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de traversée du village et d'aménagement de la RD 17 à Puylaroque. La première tranche de travaux étant d'ores et déjà programmée, il a été demandé à la société IRIS BET VRD 31500 TOULOUSE et à l'Atelier PALIMPSESTE 33 000 BORDEAUX pour la partie paysagère, une mission comprenant : les études de projet (PRO), l'assistance aux contrats de travaux (ACT), le visa des plans de l'entreprise, la direction de l'exécution des travaux (VISA-DET) et la réception des travaux (AOR).

La proposition d'honoraires établie par la société IRIS et PALIMPSESTE se monte à 27 500 € HT soit 33 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ d'accepter la proposition de la société IRIS BET VRD 31500 TOULOUSE et à l'Atelier PALIMPSESTE 33 000 BORDEAUX pour un montant de 27 500 € HT ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette proposition d'honoraires
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes

**Délibération n°2021-48 Objet : Vente de la benne à ridelles fixes CL1**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune est toujours propriétaire d'une benne à ridelles fixes CL1 suite au vol du camion IVECO ; cette benne ayant un format particulier, elle n'est pas adaptée au nouveau camion. La société Terrassement Villefranchois qui

exploite la carrière BOUSQUET à 82160 Caylus a proposé de l'acquérir pour la somme de 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ accepte la vente en l'état de la benne à ridelles fixes CL1 n° série : G103640 au prix de 800 € à la société Terrassement Villefranchois (BOUSQUET CARRIERES à CAYLUS) ;
- ✓ dit que ce bien sera sorti de l'inventaire ;
- ✓ autorise M. le Maire à effectuer les formalités nécessaires à la vente de ce bien.